



**Compte-rendu de la réunion  
du Conseil de l'Ecole Doctorale SJPEG**

**Vendredi 11 mars 2022**

**Etaient présents :**

- Directeur de l'Ecole Doctorale (ED) SJPEG : Jochen SOHNLE
- Directrice adjointe de l'ED SJPEG : Eve-Angéline LAMBERT
- Membres du Conseil : Sandrine CECCHI, Pauline COLIN, Thierry COLIN, Yamina FOURNEYRON, Jérôme GERMAIN, Kossi Biova Placide LASMOTHEY, Catherine MENABÉ, Anne REGNARD, Aurélie ROUYER, Sarah VAN DRIESSCHE ;
- Membres invités : Olivier CACHARD, Directeur du Pôle scientifique SJPEG, Christophe FARDET, directeur du laboratoire IRENEE et Julien LAPOINTE, directeur du laboratoire IFG.

**Etaient excusés :**

- Membres du Conseil : Katia BLAIRON, Marielle BRUNETTE, Christian DIANOUX, Alexia GARDIN, Jean-Philippe LHERNOULD, Sophie NIVOIX, Anne STEVENOT
- Membres invités : Frédéric DRUE, Agent comptable de l'Université de Lorraine, Serge GARCIA, directeur adjoint du laboratoire BETA et Jean-Luc HERRMANN, directeur du laboratoire CEREFIGE.

**Relevé des décisions**

**1. Approbation du compte-rendu de la réunion du vendredi 10 décembre 2021**

Le conseil approuve à la majorité (une abstention) le projet de compte-rendu de la réunion du vendredi 10 décembre 2021.

**2. Dossiers individuels - Dérogation d'inscription**

RAGUET--LUCAS Valérian : avis défavorable à la majorité du Conseil pour une dérogation d'inscription en 8<sup>ème</sup> année de thèse.

## **A. Informations de la direction de l'ED**

### **➤ Présentation de la directrice adjointe, la Professeure Eve-Angéline LAMBERT**

Le directeur de l'ED SJPEG souhaite la bienvenue à Eve-Angéline LAMBERT qui s'est spontanément proposée pour le poste de directrice adjointe de l'ED SJPEG et lui laisse la parole afin qu'elle se présente.

Eve-Angéline Lambert, professeure en Sciences Economiques, informe le Conseil qu'elle enseigne à l'IAE de Nancy et ajoute qu'elle est ravie de pouvoir travailler avec le directeur, l'équipe administrative et le Conseil de l'ED SJPEG au profit des doctorants.

### **➤ Proposition d'un nouveau membre du Conseil**

Le directeur de l'ED SJPEG ne souhaite plus faire partie du Conseil de l'ED compte-tenu de ses fonctions et il propose pour le remplacer suite à sa démission, en concertation avec le directeur du laboratoire IRENEE, le professeur Thibaut Guilluy, qui a accepté avec plaisir.

Le Conseil de l'ED SJPEG approuve à l'unanimité cette proposition.

Le directeur de l'ED SJPEG précise au Conseil que Thibault Guilluy sera donc convoqué pour la prochaine réunion.

### **➤ Proposition d'un nouveau chargé de mission pour les affaires internationales**

Le directeur de l'ED SJPEG propose, compte-tenu de ses fonctions, de céder sa place de chargé de mission du Conseil pour les affaires internationales à Jérôme GERMAIN, qui a accepté volontiers cette mission.

Le directeur de l'ED SJPEG laisse la parole à Jérôme Germain.

Jérôme Germain se présente et explique les raisons pour lesquelles il a accepté le rôle de chargé de mission pour les affaires internationales.

Le Conseil de l'ED SJPEG approuve à l'unanimité cette proposition.

### **➤ Nombre de dossiers de candidature pour le 8<sup>e</sup> appel DrEAM**

Le directeur de l'ED SJPEG informe le Conseil que 3 dossiers émanant de doctorants de l'ED SJPEG ont été déposés dans le cadre du 8<sup>ème</sup> appel à candidature pour le dispositif DrEAM (une doctorante en Sciences Economiques et deux doctorantes en Droit public).

Le directeur de l'ED SJPEG ajoute que ces 3 dossiers ont obtenu un avis favorable de la commission DrEAM ; cette dernière ayant précisé que ce sont trois dossiers excellents.

### **➤ Point sur le dispositif de mobilité internationale DrEAM**

Le directeur de l'ED SJPEG informe le Conseil de la pérennisation du dispositif.

Le directeur de l'ED SJPEG précise que le 9<sup>ème</sup> épisode sera lancé le 15 mars (fin de dépôt des candidatures le 21 juin 2022) et que le 10<sup>ème</sup> épisode sera lancé après les grandes vacances.

Le directeur de l'ED SJPEG ajoute que le budget alloué au dispositif DrEAM est désormais annuel et non pour 3 années comme précédemment.

### **➤ Point sur les doctorants inscrits à l'ED SJPEG**

Le directeur de l'ED SJPEG informe le Conseil qu'au 10 mars 2022, 186 doctorants sont inscrits en thèse à l'ED SJPEG dont 34 nouveaux doctorants.

### **➤ Appel à projets Région 2022**

Le directeur de l'ED SJPEG informe le conseil que deux dossiers ont été déposés à savoir un dossier en MO UL déposé par Bruno Py et un dossier déposé en MO INRAE.

Le directeur de l'ED SJPEG laisse la parole au directeur du Pôle scientifique SJPEG.

Olivier Cachard tient à ajouter qu'un autre dossier a été déposé par Paul Klötgen dans le cadre d'un appel à projets.

➤ **Contrat doctoral LUE 2022**

Le directeur de l'ED SJPEG informe le Conseil qu'un contrat doctoral LUE 2022 a été obtenu par Olivier Cachard et Baris Soyer de l'Université de Swansea.

Le directeur de l'ED SJPEG précise que le calendrier du concours sera fixé prochainement et laisse la parole à Olivier Cachard.

Olivier Cachard explique qu'il existe depuis longtemps une collaboration avec l'université de Swansea au Pays de Galles et qu'une cotutelle est prévue.

Le directeur de l'ED SJPEG précise que la politique de l'UL est de privilégier des candidats extérieurs dans le cadre des contrats doctoraux LUE et que l'offre de thèse doit être déposée dans un premier temps sur ADUM pour diffusion ensuite sur les réseaux.

➤ **HCERES**

Le directeur de l'ED SJPEG informe le Conseil que la rédaction du dossier a été finalisée début mars et qu'actuellement, le dossier est en train d'être relu et vérifié en interne.

Le directeur de l'ED SJPEG précise que Jean-Noël Ory a poursuivi son travail de rédaction du rapport et le remercie chaleureusement.

➤ **Dossiers d'ACT et d'HDR**

Le directeur de l'ED SJPEG informe le Conseil qu'une ACT a été accordée par le CS du 25 janvier 2022 à Romain Espinosa et que deux ACT ont été accordées par le CS du 21 février 2022, l'une à Ilias Madjoulina et l'autre à Hodonou Dannon.

Le directeur de l'ED SJPEG informe le Conseil que Jean-Félix Delile a été autorisé à s'inscrire à l'HDR par le CS du 21 février 2022 et que l'instruction est en cours pour la demande d'inscription à l'HDR de Christophe De Bernardinis (avis favorable de la commission HDR du 08 mars 2022 et en attente du CS du 22 mars 2022).

➤ **Appel à propositions de formations 2022/2023**

Le directeur de l'ED SJPEG informe le Conseil que l'appel à propositions de formations dans le cadre du programme doctoral 2022/23 va être lancé la semaine prochaine.

Le directeur de l'ED SJPEG précise que les propositions devront être transmises aux laboratoires avec copie à l'ED SJPEG et ce, avant le mercredi 08 juin 2022 inclus.

Les propositions de formations seront examinées par le Conseil lors de sa réunion du vendredi 17 juin 2022.

➤ **Réunion d'informations sur le doctorat à destination des étudiants de Master 1 et de Master 2**

Le directeur de l'ED SJPEG informe le Conseil que la réunion d'information sur le doctorat à destination des étudiants de Master 1 et Master 2 aura lieu le mardi 24 mai 2022 à 16h00 sous format hybride.

Christophe Fardet suggère l'intervention lors de cette réunion de doctorants financés dans le cadre d'une CIFRE par exemple, afin d'informer les étudiants sur les possibilités professionnelles autres que dans le milieu universitaire.

Il serait également intéressant d'y convier une doctorante ou un doctorant élu de chaque laboratoire au Conseil de l'ED SJPEG ainsi qu'une doctorante ou un doctorant rédigeant une thèse CIFRE.

➤ **Réunion d'informations à destination des enseignantes ou enseignants chercheurs**

Le directeur de l'ED SJPEG informe le Conseil que la direction de l'ED avec les gestionnaires administratif.ve et pédagogique, a prévu de faire une réunion d'information à destination des personnes autorisées à encadrer une thèse et de celles qui souhaitent le devenir (obtention d'une ACT ou d'une HDR) à Metz d'une part et à Nancy d'autre part.

A Metz, à destination des enseignants rattachés à une composante messine, la réunion aura lieu le lundi 16 mai 2022 de 10h à 12h et sera suivie d'un moment convivial autour d'un apéritif offert par l'ED SJPEG de 12h à 13h.

Le directeur de l'ED SJPEG précise que la gestionnaire pédagogique assurera l'après-midi de 14h à 16h une permanence pour les doctorants dans les locaux de la Maison du Doctorat à Metz.

A Nancy, à destination des enseignants rattachés à une composante nancéienne, la réunion aura lieu le mardi 17 mai 2022 de 10h à 12h et sera suivie également d'un apéritif offert par l'ED SJPEG de 12h à 13h.

➤ **Formation sur la sensibilisation contre les attaques informatiques**

Le directeur de l'ED SJPEG informe le Conseil qu'une formation sur la sensibilisation contre les attaques informatiques (vol de comptes, virus, phishing, ...) est organisée le 14 mars à Metz et le 15 mars à Nancy (validation au titre d'une formation catalogue sur ADUM).

➤ **Point sur l'avancement du vade-mecum**

Le directeur de l'ED SJPEG explique aux membres du conseil qu'ils devront examiner lors de la prochaine réunion, la proposition de vade-mecum dans lequel figureront des éléments relatifs au fonctionnement de l'ED SJPEG et notamment les critères d'admission en doctorat et les critères de sélection des lauréats pour les contrats doctoraux.

➤ **Point sur procédure de césure**

Le directeur de l'ED SJPEG explique au Conseil que la procédure de césure actuellement en vigueur n'est pas possible pour une doctorante ou un doctorant en année dérogatoire.

Le directeur de l'ED SJPEG ajoute que la possibilité de l'étendre aux doctorantes ou doctorants en année dérogatoire va être discutée lors du G8 du 17 mars 2022 auquel sera présente la directrice adjointe de l'ED SJPEG.

➤ **Point sur situation des doctorantes ou doctorants ukrainiens, russes et biélorusses**

Le directeur de l'ED SJPEG informe le Conseil que la Maison du Doctorat a procédé à un recensement des doctorantes ou doctorants ukrainiens, russes et biélorusses pour la mise en place d'une procédure d'aide.

➤ **Appel à candidature pour le prix de thèse Elinor OSTROM 2022**

Le directeur de l'ED SJPEG précise que le Prix de thèse 2022 Elinor Ostrom concerne les thèses soutenues entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2021.

Le directeur du Pôle précise qu'il souhaite qu'un membre issu du Conseil de Pôle fasse partie de la commission qui examine les dossiers des candidats ; le directeur de l'ED SJPEG répond favorablement à cette proposition.

Le directeur de l'ED SJPEG ajoute que le nom du lauréat sera soumis au vote du Conseil lors de la réunion du 17 juin 2022.

Après discussion avec le directeur du Pôle scientifique, le calendrier sera fixé fin du mois de mars et l'appel à candidature sera donc transmis ensuite aux laboratoires.

➤ **Point sur les réunions du G8 du 20 janvier 2022 et du CLED du 24 février 2022**

Le directeur de l'ED SJPEG présente aux membres du Conseil les informations issues des réunions du G8 du 20 janvier et du CLED du 24 février 2022.

Le directeur de l'ED SJPEG précise que le calendrier relatif au nouvel arrêté sur la formation doctorale n'est pas connu à ce jour.

Le directeur de l'ED SJPEG informe les membres du Conseil de l'octroi de contrats doctoraux supplémentaires 2022 LPR.

Le directeur du Pôle scientifique propose de mettre en place des groupes de travail avec des membres du Conseil de Pôle et du Conseil de l'ED SJPEG pour apporter des données et indicateurs et ce, afin d'appuyer la demande de contrats doctoraux supplémentaires pour l'ED SJPEG et les autres ED de Sciences douces en général.

Le directeur de l'ED SJPEG informe les membres du Conseil du calendrier du doctorat :

- Inscriptions en première année de Doctorat : date limite fixée au lundi 31/10 de l'année universitaire N (ou dernier jour ouvré du mois d'octobre) ; possibilité de dérogation pour les situations particulières telles que doctorat en cotutelle internationale de thèse, CIFRE, contrat de travail avec démarrage du financement après le 31/10 etc...
- Réinscriptions en Doctorat : date limite fixée au 30/09 de l'année universitaire N (ou dernier jour ouvré du mois de septembre) ; nécessite une anticipation de la tenue du Comité de suivi de thèse (cf. Art.11 de l'arrêté du 25 mai 2016) afin de permettre au doctorant la réinscription à compter de l'ouverture officielle des inscriptions à l'UL.
- Soutenances de thèse : la date limite de soutenance sans acquittement des droits d'inscription est fixée au dernier jour ouvré de l'année N précédant la période de fermeture de l'établissement.  
Date limite de dépôt : dans tous les cas, 8 semaines avant la date de soutenance.
- Bilan dématérialisation des soutenances :  
Le délai pour le dépôt des pré-rapports : les rapporteurs doivent dorénavant communiquer leurs rapports au plus tard 20 jours avant la soutenance (au lieu de 4 semaines) ;  
Rappel pour les pré-rapports : les relances ont été réduites à 2, une relance à J-1 (date indiquée dans le mail aux rapporteurs) et une à J+3 de la date de dépôt ;  
Le délai pour le dépôt des documents de soutenance : le directeur de thèse doit dorénavant déposer les documents au plus tard 20 jours après la soutenance (au lieu de 8 jours) afin de permettre aux services administratifs de respecter l'obligation légale de communiquer au docteur son rapport au plus tard dans le mois qui suit la soutenance) le directeur, en cas de difficultés de dépôt sur ADUM et dans l'impossibilité d'être assisté par les services du laboratoire, peut demander de l'aide au personnel administratif à la MDD ;  
Rappel pour le Registre (dépôt des documents de soutenance comme PV, ...) : les relances ont été réduites à 2, une relance à J-1 et une à J+5 de la date de dépôt ;  
Ajout du Directeur de Thèse en copie dans les contacts lors de l'envoi du mail de confirmation du dépôt des documents de soutenances par celui-ci ;  
Nouveau mail envoyé au Directeur de thèse pour vérifier et valider les corrections demandées sur le manuscrit après soutenance.

Le directeur de l'ED SJPEG ajoute qu'en réponse aux requêtes des laboratoires SJPEG concernant le manque de visibilité sur les soutenances en cours, la MDD a ouvert un accès consultatif sur ADUM aux gestionnaires de laboratoire afin qu'elles/ils puissent avoir un accès rapide et facile aux soutenances en cours, notamment aux coordonnées des membres de jury, à partir du moment où la composition du jury a été validée au niveau de la vice-présidence.

Le directeur de l'ED SJPEG informe le Conseil que la prochaine réunion aura lieu le vendredi 17 juin 2022 à 13h30 et qu'à l'issue de cette réunion, un moment convivial sera offert par l'ED SJPEG pour terminer l'année universitaire 21/22. Le directeur de l'ED SJPEG ajoute que Jean-Noël Ory, précédent directeur de l'ED SJPEG, sera présent.

## **B. Approbation du compte-rendu de la réunion du CED du vendredi 10 décembre 2021**

Le directeur de l'ED SJPEG soumet à l'approbation du Conseil le compte rendu de la réunion du vendredi 10 décembre 2021.

***Le Conseil de l'ED SJPEG approuve à la majorité (une abstention) le projet de compte rendu de la réunion du vendredi 10 décembre 2021.***

## **C. Dossiers individuels**

### **➤ Dossiers de 6<sup>ème</sup> année de thèse ou plus – Audition**

**14h00 à 14h15 – M. RAGUET--LUCAS / 8<sup>ème</sup> année de thèse à temps plein sous la direction d'Olivier RENAUDIE et Sébastien EVRARD**

Comité de suivi : Katia BLAIRON et Patrick TAFFOREAU

Le doctorant présente son sujet et l'état d'avancement de ses travaux. Il explique les raisons de son retard et présente son calendrier prévisionnel pour une soutenance avant la fin de l'année 2022.

Des membres du Conseil posent des questions au doctorant et ce dernier y répond.

Après discussion au sein du Conseil, le directeur de l'ED SJPEG demande aux membres du conseil de se prononcer sur un vote favorable à la demande de dérogation d'inscription en 8<sup>ème</sup> année de thèse à temps partiel de M. Raguet--Lucas.

***Le conseil vote à la majorité (2 votes défavorables, 7 abstentions et 1 vote favorable) contre l'inscription dérogatoire en 8<sup>ème</sup> année de thèse de M. Raguet--Lucas.***

## **D. Informations réglementaires de la direction de l'ED SJPEG**

Le directeur de l'ED SJPEG présente rapidement le document transmis préalablement par mail aux membres du Conseil.

Conformément à l'article 8 de l'arrêté du 25 mai 2016 relatif à la formation doctorale, le directeur de l'ED SJPEG présente la liste de bénéficiaires de financement (nouveaux doctorants) puis conformément à l'article 11 de ce même arrêté, le directeur de l'ED SJPEG présente la liste des dérogations de Master étranger accordées par le Conseil et conformément à l'article 14, le directeur de l'ED présente la liste des bénéficiaires de dérogation d'inscription.

Dans ce document, le directeur de l'ED SJPEG présente également au Conseil, la liste des transferts « départ », la liste des doctorants ayant reçu un avis défavorable pour la réinscription, la liste des candidats au doctorat qui ont reçu un avis défavorable à l'inscription, la liste des doctorants ayant abandonné et la liste des dossiers en cours.

Le directeur de l'ED SJPEG demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques ou des questions au sujet de ce document. Aucune remarque ni question n'émane des membres du Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, le directeur de l'ED SJPEG clôt la réunion.